



Convention de prestations 2013-2016

entre

la Confédération suisse, représentée par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), Hallwylstrasse 4, 3003 Berne (à partir du 01.01.2013, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI), représenté par Monsieur le Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, Directeur du SER et Monsieur Jürg Burri, Directeur suppléant du SER

(ci-après "le SER")

et

le Fonds national suisse de la recherche scientifique, Wildhainweg 3, 3001 Berne, représenté par Monsieur Gabriele Gendotti, Président du Conseil de fondation et Monsieur le Professeur Dieter Imboden, Président du Conseil national de la recherche

(ci-après "le FNS")

Conformément à l'article 31a de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, les deux parties conviennent:

Article 1 **But et domaine d'application**

¹ La présente convention, fondée sur le programme pluriannuel 2012-2016 du FNS (ci-après «le programme pluriannuel») et sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 (ci-après «le message»), fixe les objectifs stratégiques de prestations que le FNS doit réaliser au cours de la période de subventionnement 2013 à 2016 avec les moyens alloués par la Confédération conformément aux dispositions de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, et définit les indicateurs de prestations servant à mesurer le degré d'accomplissement des objectifs. Les tâches supplémentaires déléguées au FNS conformément au message sur le plan d'action "Recherche énergétique suisse coordonnée" (ci après "message spécial sur la recherche énergétique") sont également prises en compte, sous réserve des décisions parlementaires.

² Les objectifs de prestations et les indicateurs de prestations sont définis dans l'annexe de la présente convention. Cette annexe constitue une partie intégrante de la présente convention.

³ Les objectifs définis garantissent au FNS une marge de manœuvre suffisante et lui permettent de procéder dans le cadre de la présente convention à des adaptations jugées nécessaires au cours de la période de subventionnement.

Article 2 Cadre financier

¹ Conformément au message, la présente convention table sur un crédit global de 3283 millions de francs, sans compter l'overhead. Sur ce montant, 3030 millions de francs sont affectés à l'encouragement de la recherche – y compris l'encouragement de carrières, les Programmes nationaux de recherche (PNR), Sinergia, la coopération internationale, les programmes spéciaux en biologie et médecine, l'encouragement des infrastructures, la communication scientifique et la production de prestations. 253 millions de francs sont attribués aux Pôles de recherche nationaux (PRN). A cela s'ajoute, pour les années 2013-2016, un crédit de 370 millions de francs en vue de compenser les frais indirects de la recherche (overhead). En outre, 66,6 millions de francs sont destinés aux tâches supplémentaires déléguées au FNS afférentes à la coopération internationale et aux mesures pour encourager les expériences des chercheuses et chercheurs suisses dans des grandes organisations de recherche internationales et leurs infrastructures (FLARE). Enfin, conformément au message spécial sur la recherche énergétique, 24 millions de francs sont destinés aux tâches supplémentaires concernant l'encouragement de la relève pour soutenir la recherche énergétique.

² L'enveloppe financière, conformément à l'alinéa 1, s'appuie sur les décisions des Chambres fédérales relatives au message et au message spécial sur la recherche énergétique. Les décisions concernant le budget annuel des Chambres fédérales sont réservées. En vertu de l'arrêté fédéral du 27 septembre 2012 ouvrant des crédits pour les institutions chargées d'encourager la recherche pendant les années 2013 à 2016, le SER peut garder au maximum 0,2% des crédits budgétaires annuels pour des mandats d'experts, des évaluations et des tâches de monitoring.

³ Il est prévu de répartir le crédit global comme suit (en millions de francs):

	2013	2014	2015	2016	2013-2016
Encouragement de la recherche, y compris carrières, Sinergia, coopération internationale, programmes spéciaux en biologie et médecine, encouragement des infrastructures et PNR	724,1	729,4	765,4	811,1	3030,0
PRN	55,0	60,0	66,0	72,0	253,0
TOTAL I	779,1	789,4	831,4	883,1	3283,0
<i>Croissance annuelle*</i>	+ 1,4%*	+ 1,3%	+ 5,3%	+ 6,2%	Ø + 3,5%
Overhead – moyens complémentaires	85,0	91,0	94,0	100,0	370,0
TOTAL II	864,1	880,4	925,4	983,1	3653,0
Tâches supplémentaires FLARE et programmes bilatéraux	14,2	16,0	17,9	18,5	66,6
Tâche supplémentaire concernant l'encouragement de la relève (message spécial sur la recherche énergétique)		4,0	8,0	12,0	24,0
TOTAL III	878,3	900,4	951,3	1013,6	3743,6

* Base 2012: 768,4

⁴ Ne sont pas comprises dans les montants indiqués ci-dessus la participation financière à SwissCore ou la rétribution pour l'indemnisation des dépenses liées aux tâches spéciales d'évaluation pour SystemsX.ch ou Nano-Tera.ch. Les détails concernant les contributions liées à des tâches spéciales sont réglés à part par le biais de décisions ou de conventions complémentaires.

Article 3 Domaines de prestations stratégiques

¹ Le FNS remplit les objectifs de prestations définis dans l'annexe dans les domaines de prestations stratégiques suivants:

- 1. Projets**
- 2. Carrières**
 - 2.1 Professeurs boursiers FNS
 - 2.2 Ambizione
 - 2.3 Bourses de mobilité
 - 2.4 Doc.CH
 - 2.5 Bourses Marie Heim-Vögtlin
- 3. Programmes**
 - 3.1 Programmes nationaux de recherche (PNR)
 - 3.2 Pôles de recherche nationaux (PRN)
 - 3.3 Sinergia
 - 3.4 Programmes internationaux
 - 3.5 Programmes spéciaux en biologie et médecine
- 4. Infrastructures de recherche**
- 5. Communication scientifique**
- 6. Mesures complémentaires dont le financement n'est pas encore assuré**
- 7. Overhead**
- 8. Tâches supplémentaires**
 - 8.1 FLARE
 - 8.2 Programmes bilatéraux
 - 8.3 Recherche énergétique
- 9. Production de prestations**

² Au cas où une concertation est nécessaire avec d'autres acteurs en matière de politique de la recherche dans certains domaines de prestations stratégiques, les parties conviennent dans la présente convention de prestations uniquement les principes en vigueur dans les rapports bilatéraux et/ou à un niveau supérieur, tandis que la coopération avec les autres acteurs est fixée au moyen de conventions bilatérales ou multilatérales conclues séparément.

Article 4 Adaptation des objectifs de prestations

¹ Au cas où les subventions fédérales indiquées à l'article 2 font l'objet d'une réduction, la planification financière est adaptée d'un commun accord.

² Les parties conviennent une adaptation des objectifs et des indicateurs de prestations si les hypothèses financières posées dans l'annexe ne se vérifient pas.

³ Le FNS ne doit pas assumer de nouvelles tâches non prévues dans la présente convention de prestations, que les instances compétentes lui assignent conformément à la loi et à l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, sans qu'une convention complémentaire ne soit conclue. Sa conclusion aura lieu pour autant qu'elle ne compromette pas la réalisation des objectifs prioritaires d'encouragement fixés dans le message FRI 2013-2016. Du reste, le FNS ne doit assumer de nouvelles tâches que dans la mesure où des moyens supplémentaires lui sont alloués à cet effet.

⁴ Dans le cadre des principes de cette convention, le FNS peut librement entreprendre d'autres initiatives d'encouragement ou adapter des instruments existants sur la base d'évaluations, pour autant qu'il dispose des moyens financiers nécessaires. Le cas échéant, il en informe le SER. Si l'adaptation de la convention est nécessaire, le FNS en fait la demande dûment motivée auprès du SER.

⁵ Si les évolutions relatives à la demande de moyens d'encouragement donnent lieu à des reports financiers entre les lignes d'action ou concernant les charges administratives, le FNS informe le SER sur les corrections d'objectifs qui en résultent en lien avec son plan d'encouragement annuel.

Article 5 Controlling et reporting

¹ Le FNS rédige annuellement un rapport de contrôle et le présente au SER au cours du premier semestre de l'année suivante.

² En cas de divergence par rapport aux objectifs définis, les parties définissent ensemble des corrections d'objectifs ou prennent des mesures correctives.

³ En vue de l'élaboration du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2021, le FNS établit son rapport pluriannuel au début de l'année 2015 en se basant sur les expériences issues de la présente convention de prestations.

Article 6 Conditions générales du contrat

¹ La présente convention, ainsi que toute modification ou tout ajout éventuels à cette dernière, doivent revêtir la forme écrite et être approuvés par le Comité du Conseil de fondation du Fonds national suisse. Ceci est notamment valable pour toute modification des dispositions contenues dans l'annexe de la présente convention.

² La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et a effet jusqu'au 31 décembre 2016.

³ En cas de litiges liés à la présente convention, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) tranche.

Berne, le 12.12.2012

Pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS):



Sign.: *Gabriele Gendotti*



Prof. Dieter Imboden

Berne, le 12.12.2012

Pour la Confédération suisse:



Sign.: *Dr. Mauro Dell'Ambrogio*



Jürg Burri



Annexe à la convention de prestations

entre la Confédération suisse et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) pour la période de subventionnement 2013 – 2016

Tableau synoptique des nouvelles allocations et de l'engagement des ressources (période complète)

Domaines	Moyens (en mio de CHF)	Remarques
1. Projets	1'600	au min. pour les nouv. allocations
2. Carrières	600	au min. pour les nouv. allocations
2.1 Professeurs boursiers FNS	220	au min. pour les nouv. allocations
2.2 Ambizione	100	au min. pour les nouv. allocations
2.3 Bourses de mobilité	148	au min. pour les nouv. allocations
2.4 Doc.CH	28	au min. pour les nouv. allocations
2.5 Bourses Marie Heim-Vögtlin	20	au min. pour les nouv. allocations
3. Programmes	710	Dépenses approximatives
3.1 Programmes nationaux de recherche (PNR)	130	au max. pour les nouv. allocations
3.2 Pôles de recherche nationaux (PRN)	265	au max. pour les nouv. allocations
3.3 Sinergia	195	au min. pour les nouv. allocations
3.4 Programmes internationaux	30	Plafond des dépenses
3.5 Programmes spéciaux en biologie et médecine	80	Plafond des dépenses
4. Infrastructures de recherche	100	au min. pour les nouv. allocations
5. Communication scientifique	25	au min. pour les nouv. allocations
6. Mesures complémentaires dont le financement dépend du développement de la demande	200	au max. pour les nouvelles allocations dans les domaines précédents
7. Overhead	370	Plafond des dépenses
8. Tâches supplémentaires	91	
8.1 FLARE	27	selon le message FRI
8.2 Programmes bilatéraux	40	selon le message FRI
8.3 Recherche énergétique	24	selon le message spécial sur la recherche énergétique
9. Production de prestations	200	Plafond des dépenses

Commentaire

Le tableau ci-dessus montre d'une part des valeurs-cibles pour les nouvelles allocations et, d'autre part, des plafonds en ce qui concerne le volume des dépenses. Les valeurs maximales fixées par le message FRI, d'autres conventions ou des décisions internes au FNS ont été reprises. D'autre part, les valeurs minimales pour les nouvelles allocations accordent au FNS une certaine marge de manœuvre en vue d'une politique d'encouragement flexible, telle que souhaitée dans le message FRI. C'est la raison pour laquelle la somme des octrois pour certains instruments peut différer de la valeur attribuée à la catégorie d'encouragement totale. Les plans annuels d'encouragement 2013 – 2016 donnent des éclaircissements sur l'utilisation de la marge de manœuvre et concrétisent les valeurs-cibles. Les tranches de versement des années suivantes sont aussi comprises dans les nouvelles allocations; en revanche, le plafond des dépenses ne comprend que les montants à la charge de la période de planifica-

tion. Les montants inscrits au tableau ne correspondent donc pas aux besoins financiers de la période de planification. Les moyens d'encouragement destinés à la participation à des programmes de l'espace européen de la recherche sont intégrés principalement dans l'encouragement de projets.

1. Projets

Objectif stratégique général: avec les ressources à disposition, le FNS consolide l'encouragement de la recherche compétitif à un haut niveau, tient compte de manière flexible de la demande et des besoins des chercheurs/euses et contribue à l'excellence de la recherche suisse.

Nouvelles allocations prévues en faveur des projets (période 2013 – 2016) : au minimum 1'600 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
L'encouragement de projets s'attache aux besoins essentiels des chercheurs/euses en Suisse et est l'instrument d'encouragement le plus utilisé du FNS.	<ul style="list-style-type: none"> - La part des ressources d'encouragement consacrée à l'encouragement de projets est au moins aussi élevée que pour la période précédente. - Le FNS informe régulièrement le SEFRI de l'évolution de la demande, ainsi que du taux de réussite, taux de financement et spending level. - Réalisation d'une enquête auprès des clients; mise en oeuvre des mesures qui en découlent. 	Annuellement Annuellement 2013, 2016
Le FNS est gage de la qualité de la recherche, il encourage les meilleurs projets de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures découlant de l'évaluation externe de la procédure de sélection sont appliquées. 	2014
La recherche orientée vers l'application continue d'être intégrée à l'encouragement de projets et est évaluée de manière appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à un monitoring, le FNS observe l'évolution, en particulier le nombre de requêtes et le taux de succès des chercheurs/euses issus des hautes écoles spécialisées et pédagogiques. - Il garantit l'expertise nécessaire en matière d'évaluation et examine au besoin les critères d'évaluation. 	2013, 2015
Le FNS encourage la relève scientifique par l'encouragement de projets.	<ul style="list-style-type: none"> - La part des doctorant-e-s et des postdocs au sein du personnel financé par des ressources destinées à l'encouragement de projets est au moins aussi élevée que lors de la période précédente. - Afin de soutenir les postdocs avec des charges familiales, le FNS leur permet de réduire leur taux de travail à 60% en leur laissant la possibilité de compléter ce taux jusqu'à 120% grâce à une assistance appropriée. Cette solution des 120% a été introduite et les premiers subsides octroyés. 	Annuellement 2014
Grâce à l'encouragement de projets, le FNS renforce la mobilité et la coopération internationale des chercheurs/euses à tous les niveaux de carrière.	<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de la Grant Union (notamment la procédure Lead Agency, Money follows researcher et Money follows cooperation line) se poursuivent; le FNS cherche à conclure des accords supplémentaires avec des organisations sœurs ou dans le cadre de Science Europe. 	2014, 2016

	- Evaluation des expériences faites avec les nouveaux subsides introduits en 2012 en faveur de la mobilité au niveau des doctorant-e-s et adaptations si nécessaire.	2016
La recherche interdisciplinaire est renforcée en Suisse.	- Le taux de réussite pour les requêtes de recherche interdisciplinaires atteint le taux de réussite moyen de l'encouragement de projets.	2014, 2016

2. Carrières

Objectif stratégique général: les instruments de l'encouragement de carrière mettent l'accent sur le développement individuel et créent des conditions optimales pour de jeunes chercheurs/euses ambitieux, qui envisagent de mener une carrière scientifique.

2.1 Professeurs boursiers FNS

Nouvelles allocations prévues en faveur des professeurs boursiers du FNS (période 2013 – 2016) : au minimum 220 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Avec son programme de professeurs boursiers, le FNS contribue à garantir une relève qualifiée de professeurs en Suisse.	- Au moins 150 professeur-e-s FNS, dont 30 % de femmes, effectuent des recherches et enseignent dans des universités ou des hautes écoles spécialisées en Suisse.	Annuellement
	- Le FNS communique au SEFRI le nombre de bénéficiaires qui trouvent un poste académique dans les deux ans après l'échéance de l'encouragement par le FNS (valeur cible 80 %).	2016
	- Le FNS évalue les données issues des vérifications entreprises par le SEFRI au sujet de l'encouragement de la relève, il les apprécie en fonction de sa pratique d'encouragement eu égard à tous les types de hautes écoles et les met en oeuvre si nécessaire.	2015

2.2 Ambizione

Nouvelles allocations prévues en faveur d'Ambizione (période 2013 – 2016) : au minimum 100 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Les subsides Ambizione contribuent à assurer une relève qualifiée pour le corps intermédiaire en Suisse.	- Au moins 150 bénéficiaires d'Ambizione, dont 35 % de femmes, effectuent des recherches dans des universités ou des hautes écoles spécialisées en Suisse.	2014, 2016
	- Le FNS communique au SEFRI le nombre de bénéficiaires qui (re)viennent en Suisse grâce à Ambizione (valeur cible: un tiers).	2014, 2016
	- Le FNS communique au SEFRI le nombre de bénéficiaires qui poursuivent leur carrière dans un environnement scientifique après l'échéance	2016

	de l'encouragement par le FNS (valeur cible 80 %). - Evaluation de l'instrument et mise en oeuvre des mesures qui en découlent.	2015
--	--	------

2.3 Bourses de mobilité

Nouvelles allocations prévues en faveur des bourses de mobilité (*Advanced Postdoc.Mobility, Early Postdoc.Mobility et Doc.Mobility, période 2013 – 2016*): au minimum 148 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Les bourses de mobilité offrent l'opportunité à de jeunes scientifiques d'effectuer un séjour de recherche à l'étranger afin d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer leur profil scientifique.	- En moyenne, 650 boursières/boursiers FNS, dont 40% de femmes, effectuent des recherches auprès d'institutions de recherche à l'étranger. - Evaluation des expériences faites avec les nouvelles bourses de mobilité et adaptations mises en oeuvre si nécessaire.	2014, 2016 2016

2.4 Doc.CH

Nouvelles allocations prévues en faveur des subsides pour Doc.CH (*période 2013 – 2016*) dans les sciences humaines et sociales : au minimum 28 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS permet à d'excellents jeunes scientifiques issus des sciences sociales et humaines ayant leur propre projet de recherche planifié d'obtenir leur promotion au doctorat.	- Annuellement, le FNS finance au moins 25 nouveaux postes de doctorant-e-s dans les sciences humaines et sociales. Il aspire à une répartition paritaire des bourses entre les femmes et les hommes. - Le FNS communique au SEFRI le nombre de doctorats qui ont pu être attribués dans l'intervalle de 4 ans (valeur cible 75 %).	Annuellement 2016

2.5 Bourses Marie Heim-Vögtlin

Nouvelles allocations prévues en faveur du programme MHV (*période 2013 – 2016*) : au minimum 20 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Des chercheuses qualifiées peuvent poursuivre une carrière scientifique malgré des obstacles d'ordre familial.	- En moyenne, 60 bénéficiaires de subsides MHV effectuent des recherches dans des universités ou des hautes écoles spécialisées en Suisse. - Le FNS examine le nombre de bénéficiaires qui poursuivent leur carrière dans un environnement scientifique après l'échéance de l'encouragement par le FNS.	2014, 2016 2016

3. Programmes

Objectif stratégique général: avec leurs conditions-cadres dotées de directives thématiques ou liées à la conception et à l'organisation, les programmes abordent les besoins spécifiques des chercheurs/euses ou de la société et contribuent au développement de la recherche et de la force d'innovation en Suisse.

3.1 Programmes nationaux de recherche (PNR)

Utilisation d'au maximum 112 millions de francs des contributions fédérales ordinaires 2013 – 2016. A cette somme s'ajoutent les provisions disponibles à la fin de l'année 2012. Ces ressources couvrent également les besoins financiers pour la participation de PNR à des Joint Programming Initiatives.

Si les ressources fixées chaque année par le message ne sont pas utilisées dans leur intégralité, le FNS constitue des provisions avec le montant restant. Si, au cours de la période de subventionnement, il s'avère que les besoins financiers n'atteignent pas sur le long terme le niveau fixé, les provisions peuvent être reversées (intégralement ou partiellement) à d'autres mesures d'encouragement.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS gère les PNR dès la procédure de sélection et jusqu'à leur clôture et ce de manière anticipative, efficace et avec des objectifs clairs.	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des nouvelles procédures de sélection, les délais fixés en accord avec le SEFRI sont respectés. Les vérifications satisfont aux normes de qualité. - Les plans de mises au concours à orientation scientifique sont élaborés selon les exigences de la Confédération et les programmes (mises au concours) lancés. - Pour certains programmes qui y sont adaptés, un recensement de possibilités de suivi systématique se poursuivant au-delà de la fin du programme sera fixé et mis en oeuvre selon le concept du FNS en vue du transfert de savoir et de technologies. 	<p>2016</p> <p>Pour les procédures de sélection 11/12 (Energie): 2013</p> <p>Pour la série de programmes sur l'énergie: 2016</p>
Lors de la clôture d'un programme, l'information délivrée aux autorités politiques supérieures et les manifestations publiques de clôture répondent à des standards élevés.	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports de clôture, à l'intention du Conseil fédéral, sont présentés au SEFRI dans un intervalle de six mois après l'achèvement du programme. - La préparation et la réalisation des manifestations de clôture se déroulent selon le concept du FNS. La coordination entre le FNS et le SEFRI est garantie. 	2016
La planification financière des PNR est transparente et anticipative.	<ul style="list-style-type: none"> - La planification financière de PNR (au niveau du programme; au niveau de la période) est continuellement mise à jour et présentée sous une forme actualisée au SEFRI au minimum une fois par semestre. 	Annuellement

3.2 Pôles de recherche nationaux (PRN)

Durant la période 2013 – 2016, les PRN disposent de 253 millions de francs selon le message FRI. Le FNS peut former des provisions si les besoins financiers effectifs annuels se situent en dessous des montants prévus par le SER. En outre, les provisions disponibles à la fin de 2012 sont maintenues. Elles serviront à financer d'une part la mise au concours (en 2016) et le lancement de la 5^e série (en 2018), d'autre part en considération de mesures générales comme la solution des 120%, l'augmentation des forfaits pour doctorant-e-s, etc. dont les PRN doivent s'acquitter dès qu'ils s'appliquent à des projets et des carrières.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS gère les PRN dès la procédure de sélection et jusqu'à leur clôture et ce de manière anticipative, efficace et conformément aux prescriptions.	<ul style="list-style-type: none"> - Les sélections à venir appartenant au domaine de compétence du FNS sont réalisées et les documents relatifs aux décisions sont présentés au SEFRI dans le format convenu (4^e série). - Les contrats PRN sont conclus d'après les décisions du DEFR en matière de sélection et le début de la 4^e série est assuré. - En phase finale, les contrats d'affiliation sont conclus à temps; les perspectives concernant la clôture du PRN sont systématiquement prises en compte et mises en oeuvre (3^e série). Au terme de la troisième période, les effets structurels convenus sont également clairement réglés avec les institutions hôtes (2^e série). - Les éventuels projets structurels "interinstitutionnels" résultant des PRN sont évalués; en cas d'appréciation positive, ils sont clarifiés autant que possible à temps – c'est-à-dire avant la clôture du PRN – avec les instances compétentes en ce qui a trait à l'organisme responsable et au financement (2^e série). 	<p>2013</p> <p>2014</p> <p>2^e série 2013 3^e série 2014</p> <p>2016</p>
L'instrument d'encouragement fait l'objet d'une vérification complète; il est adapté aux besoins (évaluation d'impact des PNR).	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports finaux des PRN du FNS de la première série sont disponibles dans le format convenu conformément au concept. - Le FNS évalue les résultats de l'évaluation d'impact des PNR (1^{ère} série), les exploite au complet et, en cas de besoin, les met en application (au niveau réglementaire et dans la pratique en matière d'encouragement). - Si nécessaire, la procédure de surveillance du PNR est optimisée. 	<p>2013</p> <p>2015</p>
La planification financière des PRN est transparente et anticipative.	<ul style="list-style-type: none"> - La planification financière des PRN (au niveau du programme; au niveau de la période) est continuellement mise à jour et présentée sous une forme actualisée au SEFRI au minimum une fois par semestre. 	Annuellement

3.3 Sinergia

Nouvelles allocations prévues en faveur de Sinergia (période 2013 – 2016) : au minimum 195 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Sinergia encourage la recherche innovatrice et orientée vers l'avenir qui ne peut se faire qu'en réseaux.	- Un rapport interne et une enquête auprès des client-e-s permettent de faire des déductions concernant l'atteinte des objectifs du programme et les besoins des client-e-s. Les mesures qui en découlent sont alors mises en oeuvre.	2013, 2016

3.4 Programmes internationaux

Pour la période 2013 – 2016, on s'attend à des besoins financiers (y compris les contributions de membre à Science Europe et à la fondation européenne de la science, les affectations et la participation à r4d.ch et à Scopes) d'environ 30 millions de francs pour la coopération internationale financée par le FNS.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Développer l'engagement en faveur du renforcement des pays en transition et la coopération scientifique de la Suisse avec ces pays.	- Les objectifs sont remplis conformément au contrat conclu avec la DDC pour la mise en place du programme SCOPES.	2016
Développer l'engagement en faveur du renforcement des pays en développement et la coopération scientifique de la Suisse avec ces pays.	- Les objectifs sont remplis conformément aux contrats conclus avec la DDC pour la mise en place du programme commun intitulé "Swiss Programme for Research on Global Issues for Development (r4d.ch)".	Annuellement

3.5 Programmes spéciaux en biologie et médecine

Entre 2013 et 2016, les programmes spéciaux en biologie et médecine devraient requérir environ 20 millions de francs par année. Si ce montant devait être dépassé ou ne pas être atteint, cela sera compensé par la constitution ou la dissolution de provisions.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
En encourageant les études longitudinales sur des populations et des maladies, le FNS contribue au développement d'une base de données nationale pour la recherche et la société.	- Suite à une nouvelle mise au concours, l'instrument d'encouragement pour les études de cohorte est transformé en instrument pour encourager les études longitudinales.	2013
	- Un minimum de huit études longitudinales seront financées.	2014
	- Le FNS examine dans quelle mesure cet instrument peut être élargi à des études non humaines (rapport).	2013
Le FNS poursuit ses initiatives pour renforcer la recherche médicale.	- Sur la base des éclaircissements relatifs à la faisabilité financière et aux synergies avec ses autres instruments d'encouragement, le FNS lance un programme pour encourager la médecine translationnelle ou la recherche clinique à l'initiative des chercheurs.	2015

4. Infrastructures de recherche

Objectif stratégique général: *le FNS développe une politique d'encouragement claire et s'engage de manière ciblée en faveur d'infrastructures de recherche prioritaires sur le plan stratégique.*

Nouvelles allocations prévues en faveur des infrastructures de recherche nationales et de R'Equip (période 2013 – 2016) : au minimum 100 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
La participation scientifique de la Suisse à des infrastructures de recherche internationales ciblées est garantie.	- Le FNS évalue et finance la participation de la Suisse aux initiatives ESS, SHARE, ICOS, BBMRI, ECRIN conformément au message FRI 2013 – 2016.	2014, 2016
Le FNS contribue à consolider le SCTO et le réseau CTU, ainsi que son réseau international.	- Le FNS informe régulièrement le SEFRI de l'avancement relatif à la mise en oeuvre de sa convention de prestation avec le STCO (y compris coopération SCTO/ECRIN). - Il coopère activement au projet "Organisation et financement du réseau SCTO/CTU et du SAKK à partir de 2017" (sous la direction du SEFRI) et: a. valide la pratique d'évaluation du SAKK en fonction de la convention conclue entre le SEFRI-SAKK-FNS; b. collabore au sein de certains groupes de travail selon le plan du projet.	Annuellement 2013, 2016 2014
Les biobanques pertinentes pour la recherche sont mieux réseautées sur le plan national et international.	- Le FNS encourage la mise en réseau des biobanques d'au moins trois consortiums de recherche. - Par le biais d'une mise au concours et d'une évaluation, le FNS désigne qui va exploiter une plateforme de coordination pour les biobanques et définit ses prestations (y compris la coopération avec le BBMRI).	2014, 2015 2013
Le FNS dispose d'une politique d'encouragement explicitée en matière d'infrastructures de recherche. Dans cette perspective, il suit avec attention les besoins qu'ont les domaines importants en matière de développement.	- Le FNS élabore un concept en vue de consolider sa politique d'encouragement actuelle et la concrétise dans ses bases juridiques. - Le FNS détermine le besoin en développement des domaines spécifiques et, d'entente avec le SEFRI, en tire des mesures qu'il intégrera à la prochaine planification pluriannuelle.	2013 2015
La répartition des tâches avec les académies des sciences est consolidée.	- Le transfert, sans incidences sur les coûts, de tâches d'encouragement aux académies est effectué. - Le FNS participe activement à l'initiative des infrastructures digitales de l'ASSH et harmonise son activité d'encouragement en la matière.	2016 2016
Le FNS participe en offrant son soutien en tant qu'expert à la consolidation de la Feuille	- Le FNS collabore à la Feuille de route conformément au plan et au calendrier du projet (sous la direction du SEFRI).	2016

de route suisse pour les infrastructures de recherche en vue de la période FRI 2017 – 2020.	- Il évalue et priorise les projets sous l'angle du développement de domaines scientifiques spécifiques en Suisse dans le contexte international et notamment de l'évolution au niveau européen.	
---	--	--

5. Communication scientifique

Objectif stratégique général: *le FNS encourage le transfert de savoir et de technologie dans le cadre de son activité d'encouragement et en complémentarité avec d'autres acteurs. Il soutient le partage du savoir dans la société, l'économie et la politique.*

Nouvelles allocations prévues (période 2013 – 2016) : *au minimum 25 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS consolide ses trois lignes d'action visant à reconnaître, soutenir et financer les chercheurs/euses dans la communication publique, en particulier Agora.	- La qualité du programme et l'impact des projets Agora sont évalués et des ajustements définis au besoin.	2016
Le FNS contribue à ce que des publications scientifiques soient rendues accessibles le plus tôt possible, gratuitement et à l'échelle planétaire.	- Le FNS continue de produire un rapport annuel sur le développement du libre accès et prend au besoin des mesures complémentaires à celles des hautes écoles.	Annuellement

6. Mesures complémentaires dont le financement dépend du développement de la demande

Objectif stratégique général: *avec les ressources à disposition, le FNS prend en charge les demandes de subsides et les nouveaux besoins des chercheurs/euses de manière flexible.*

Les mesures seront appliquées pour autant que les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre ne doivent pas être utilisées pour couvrir les demandes croissantes. Montant maximum pour les nouvelles allocations: 200 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS utilise de manière optimale la flexibilité dont il dispose dans son budget afin de maintenir les taux de réussite et le spending level à un niveau approprié et, si possible, pour mettre en place de nouvelles mesures mentionnées dans son programme pluriannuel.	<i>Si possible, introduction des mesures suivantes:</i> - Augmentation d'ici 2016 du salaire réel des doctorant-e-s d'au moins 8% (par rapport à 2012). - Introduction de mesures visant à décharger les chercheuses et chercheurs dans le domaine clinique "protected time". - Introduction de bourses de retour dans les bourses "Advanced Postdoc.Mobility". - Mise à disposition de ressources pour des mesures d'égalité dans des projets particuliers.	2014, 2016

7. Overhead

Objectif stratégique général: *l'instrument overhead fait définitivement partie intégrante de l'encouragement de la recherche.*

Le crédit global pour l'overhead s'élève à 370 millions de francs pour les années 2013 – 2016 (sans compter les montants overhead issus des ressources attribuées aux tâches supplémentaires mentionnées au chapitre 8). Le FNS peut former des provisions afin de maintenir autant que faire se peut l'overhead à un pourcentage constant (niveau recherché de 15 pour cent (valeur indicative)).

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS stimule la recherche compétitive par l'acquittement des frais indirects de la recherche au profit des institutions ayant droit à des subsides.	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des données issues de l'évaluation effectuée par le CSST et des modifications du cadre légal. - Dans son rapport sur l'overhead adressé chaque année au SEFRI, le FNS l'informe sur la planification financière actualisée en matière d'overhead (y compris les ressources issues des tâches complémentaires). 	<p>2014</p> <p>Annuellement</p>

8. Tâches supplémentaires

Objectif stratégique général: *le FNS prend en charge des mandats d'encouragement supplémentaires que lui confie la Confédération conformément au message FRI et au message sur le plan d'action "Recherche énergétique suisse coordonnée".*

8.1 FLARE

Pour la période 2013 – 2016, les ressources à disposition du FNS pour FLARE se montent à 26,5 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS soutient, dans le cadre du programme spécial FLARE, des expériences de chercheurs/euses suisses actifs dans des organisations et des infrastructures de recherche internationales.	<ul style="list-style-type: none"> - Le FNS aligne les mesures d'encouragement concernant l'organisation et les principes sur le concept qu'il a conclu avec le SER en date du 20 juin 2012. - Il observe les recommandations du comité de direction LA FLARE en ce qui concerne la répartition générale des ressources entre des projets de physique des particules, d'astrophysique et d'astrophysique des particules. - Le FNS tient compte en outre des développements de projets FLARE dans le Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI) et dans la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche (CH-roadmap). Il adapte son activité d'encouragement si nécessaire. - Il présente un rapport final au SEFRI sur les 	<p>2014, 2016</p> <p>2016</p> <p>2016</p> <p>2016</p>

	mesures trouvées en y incluant une évaluation en matière de politique de recherche.	
--	---	--

8.2 Programmes bilatéraux

Pour la période 2013 – 2016, les ressources à disposition du FNS pour les programmes bilatéraux se montent à 40,1 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
En participant aux programmes bilatéraux de la Confédération, le FNS contribue à renforcer les relations scientifiques entre la Suisse et les pays partenaires prioritaires et à encourager la mise en réseau des institutions de recherche suisses.	<ul style="list-style-type: none"> - Le FNS aligne ses mesures d'encouragement et ses activités concernant l'organisation et les principes sur le concept de valorisation qu'il a conclu avec le SER en juillet 2012 pour la coopération 2013-2016 dans le cadre des programmes bilatéraux. - Le FNS établit chaque année une analyse détaillée et examine en particulier les aspects suivants du concept de valorisation: l'intégration du PRN avec les programmes bilatéraux, le développement de la collaboration directe entre le FNS et les organisations d'encouragement dans les pays visés (p. ex. accord Lead Agency), et adaptation des mesures d'encouragement à la demande existant dans ces pays. - Il dresse un bilan intermédiaire et un bilan global de son engagement dans les programmes bilatéraux, dans lesquels il examine l'efficacité de sa participation à la lumière de la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI. 	<p>2016</p> <p>Annuellement</p> <p>2014, 2016</p>

8.3 Recherche énergétique

Pour l'encouragement de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération conformément au message spécial sur la recherche énergétique, le FNS dispose pour la période 2013 – 2016 de 24 millions de francs.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS soutient le tournant dans le domaine de la politique énergétique conformément à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération dans le cadre du programme d'encouragement "Energie" (CTI-FNS) et de l'encouragement de la relève "Energie" (FNS).	<p>Le FNS aligne ses activités et ses mesures d'encouragement sur le <i>message concernant le plan d'action "Recherche énergétique suisse coordonnée"</i> (sous réserve des décisions financières correspondantes prises par le Parlement fédéral):</p> <p>a) <i>Programme d'encouragement</i> compétitif "<i>Energie</i>" (CTI-FNS) relatif à la création de capacités dans les centres de compétence suisses prévus pour la recherche énergétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FNS participe à la conduite générale dans le cadre du comité de pilotage et partage son expertise spécifique de manière appropriée. <p>b) <i>Encouragement de la relève "Energie" (FNS)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FNS coordonne les procédures de déci- 	2016

	<p>sions avec les hautes écoles concernées et parvient à des arrangements en vue des procédures de nomination pour le transfert de la relève qualifiée dans les postes des hautes écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'évaluation, il tient compte des profils de qualité spécifiques, notamment pour de possibles candidatures auprès des hautes écoles spécialisées et adapte les règlements en vigueur si nécessaire. - Le FNS coordonne les activités qu'il mène dans le cadre de ce message aussi bien entre elles qu'avec celles comprises dans les mesures d'encouragement de la série de PNR "Energie" et le cas échéant avec les nouveaux PRN de la 4^e série. Il tient le SEFRI informé de toutes les avancées principales. 	
--	---	--

9. Production de prestations

Objectif stratégique général: *la gestion organisationnelle garantit des décisions justes et intelligibles, la mise en réseau du FNS et sa contribution au positionnement de la recherche fondamentale en Suisse ainsi qu'une utilisation efficace et responsable des moyens financiers.*

Pour la période 2013 – 2016, les besoins financiers pour la production de prestations s'élèvent à 200 millions de francs au maximum sans les coûts qu'entraînent les initiatives financées par des fonds de tiers.

9.1 Assurance et développement de la qualité dans la procédure de sélection

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS travaille régulièrement au développement et à l'optimisation de sa procédure de sélection.	- Les mesures découlant de l'évaluation externe de la procédure de sélection sont appliquées.	2013, 2016

9.2 Évaluation scientifique des initiatives financées par des fonds de tiers (sans compter les tâches supplémentaires en vertu du message FRI et du message spécial sur la recherche énergétique)

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS fournit des prestations d'évaluation pour de grands projets d'importance nationale.	- Le FNS évalue les initiatives d'encouragement SystemsX.ch et Nano-Tera.ch relevant des décisions de la Confédération.	2016

9.3 Mesures d'égalité

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS promeut l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans toutes ses mesures d'encouragement, ses procédures décisionnelles internes et au sein de ses comités.	- Le FNS continue sur la voie des mesures d'égalité des chances en vigueur, y compris le monitoring de l'égalité et les mesures visant à élever la part des femmes au sein du Conseil de la recherche et dans les comités, il en examine régulièrement l'efficacité et les complète dans la mesure du possible.	Annuellement

9.4 Transfert de savoir et de technologie et collaboration avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Examen régulier de la collaboration avec la CTI.	- Lors d'une rencontre annuelle avec la CTI, le FNS discute de ses activités et prend des mesures si nécessaire. - La CTI est associée à chaque procédure de sélection de PNR dont les thèmes sont en lien avec l'industrie, afin d'analyser le potentiel en matière de programmes de coopération.	Annuellement 2016
Le FNS identifie systématiquement les possibilités de renforcer le transfert de savoir et de technologie dans le cadre de son activité d'encouragement.	- Elaboration d'un concept de transfert de savoir et de technologie doté d'un plan de mesures. - La mise en oeuvre se conforme au plan de mesures.	2013 2016
Le FNS possède de meilleures informations sur les activités de transfert réalisées par le biais de son soutien.	- Les données output concernant les activités de transfert sont réunies et évaluées, établissement des premières conclusions.	2016

9.5 Coopération internationale

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
L'activité d'encouragement du FNS concorde avec l'encouragement de la recherche mené au niveau européen.	- Le FNS analyse les activités d'encouragement dans le cadre d'« horizon 2020 » et adapte au besoin sa propre politique d'encouragement aux nouvelles circonstances. - Il informe le SEFRI - régulièrement de sa participation aux initiatives conjointes européennes (ERA-Nets/PLUS, Joint Programming Initiatives, etc.)	2013 Annuellement
Le FNS se joint activement au	- Le FNS contribue à la consolidation de Science	Annuelle-

développement de l'espace européen de la recherche.	Europe et au remaniement ainsi qu'à la mise en oeuvre de sa roadmap. - Si nécessaire, il coordonne son engagement avec le SEFRI et l'informe régulièrement.	ment
---	--	------

9.6 Communication

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
Le FNS informe les chercheurs et le public sur l'encouragement de la recherche et les résultats des projets soutenus.	- Après leur Redesign, le site www.snf.ch et les sites PNR offrent un meilleur support aux chercheurs et des possibilités d'interactions.	2014
	- Un concept avec mesures visant à consolider la communication avec les chercheurs et mieux répondre à leurs besoins est élaboré.	2013
	- Une première publication des données agrégées d'output de la recherche soutenue a eu lieu.	2015
	- Le FNS tire un bilan concernant le positionnement du magazine de recherche "horizons" au sein du paysage des publications suisses.	2016

9.7 Administration

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs	Rapport
L'administration se caractérise par l'efficacité de son organisation. Elle fournit des services de haute qualité aux organes de milice ainsi qu'aux requérantes et aux requérants.	- Les charges administratives annuelles du Secrétariat représentent (déduction faite des prestations réglées par des tiers) au maximum 4,4 % de la contribution fédérale annuelle. Les charges et les revenus des tâches supplémentaires citées au point 8 sont compris dans le calcul.	Annuellement